

COMMUNE DE GENÇAY
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 04/12/08

Le Maire ouvre la séance à 20h30 en présence de M.M. les conseillers:

BIAIS, BOUCHET, GUYOT, CHEVRIER, DEMELLIER, ELIAS, FERRON, FULIGNI, GUICHARD, GUILLEMINAUD, HABERBUSCH, HIPPEAU, LELONG, NEVEUX PINEAU, BOCK, BERGER .

Absents excusés: **DENIS,**

Madame **THOUVENIN** secrétaire de mairie et Madame **SIROY, secrétaire stagiaire** assistant à la séance.

1.Approbation du Compte rendu du conseil du 30 octobre 2008

C.R approuvé en séance par l'ensemble des conseillers présents.

2.Calendrier des réunions et manifestations prévues en décembre 2008 et janvier 2009

Lire le document joint à la convocation.

3.Délibérations à prendre

3.1 Convention station d'enregistrement de données pour le nouveau titre d'identité et de voyage.

Installation dans la mairie d'une station d'enregistrement destinée à recueillir les données individuelles qui seront incluses dans les passeports biométriques :

-Aménagement de la salle : Travaux d'aménagement pris en charges jusqu'à la hauteur de **4000 €**
-Indemnités annuelles : **4000 € environ**

3.2 Achat terrain ERMES.

Achat d'un terrain de 32744m² à 4,70 € le m² soit un investissement de **153 897 €**. La région aide les communes dans cette nature d'investissement en assurant un portage financier pendant 8 ans.

3.3 Gestion Gençay demain.

Le maire expose au conseil les modalités de la gestion du foyer logement, certains frais étant pris en charge par le CCAS (budget Foyer logement) d'autres par la mairie de Gençay (budget Gençay Demain). Le conseil autorise le maire à soumettre la délibération nécessaire au conseil d'administration du CCAS

3.4 Site Internet.

Coût de l'hébergement & Graphisme = **165 € HT** pour l'année 1 puis **75 €** par an (hébergement)

3.5 Exonération de la taxe professionnelle Cinéma de Gençay.

Gençay exonéré sinon la taxe de 66% est régularisée à 33%.

3.6 Engagement du projet petite enfance : Demande de subvention

Le projet présenté s'élève à un montant de **2.214 millions € T.T.C** Compte tenu du montant des emprunts en cours et des autres projets à mener dont certains impératifs, le conseil aura pour obligation de faire ses priorités lors de l'élaboration du prochain budget.

3.7 Maison de services publics en milieu rural : Demande de subvention

3.8 Gendarmerie : Acquisition d'un terrain

Proposition financière à Monsieur Vergnaud pour l'achat de son terrain (3300m²) dédié à la nouvelle Gendarmerie. Montant de la transaction **56100 €**.

Accord de principe du conseil concernant les délibérations 3.1 à 3.8

4. Affaires en cours :

4.1 Précision sur l'acquisition de véhicules.

Véhicules électriques: Abandon du véhicule de type Pélican: Rectification du bon de commande à transmettre au fournisseur (E.L.E.V.E) seul le fourgon est retenu après commentaires des principaux utilisateurs de l'engin.

Véhicule thermique: Le conseil à la majorité a opté pour la mise à disposition d'un véhicule publicitaire à titre gratuit en remplacement de la Peugeot 504 mise en vente à 1500 € ou au + offrant avec date butoir au 11 février 2009.

4.2 Relation avec l'office du tourisme :

Office de Tourisme :

Le Civraisien s'oriente vers un office de pôle, d'où restrictions financières pour les 4 offices du secteur.

L'office de Gençay assure son financement jusqu'au terme de l'année avec le temps partiel de 22heures d'Emmanuel.

Ce dernier est à la recherche d'un emploi 35 heures, il est d'évidence pour tous les acteurs que l'office ne peut financer un contrat de travail de 35h/semaine pour les années à venir.

Château de Gençay de Gençay : C/R de la réunion du 01 Novembre 2008.

L'office de Tourisme a changé de compagnie d'assurances, cette dernière ne couvrirait pas les risques en cas d'accident aux visiteurs dans l'enceinte du château ce qui pose le problème de responsabilité de l'Office de Tourisme du simple fait de remettre les clés d'accès au site, qu'il y ait ou non une convention passée avec le propriétaire.

Madame la Présidente a refusé de nous transmettre une copie du courrier de l'assurance précisant la position de l'assureur (MAIF)

Circulation rue de la Fontaine :

Un arrêté du Maire cosigné par le Conseil général, limite la circulation de cette voie aux véhicules dont le PTC est inférieur à 19 tonnes, sauf desserte locale.

Maquette du château :

Le propriétaire donne son accord pour son installation dans le hall de la mairie.

Travaux de consolidation :

La consolidation des murs ne sera poursuivie que si l'État et le C/G accordent des subventions à cet effet. Courrier à faire pour soutenir ceux du propriétaire.

4.3 Achat terrain de Mr CELLOT:

200m², le propriétaire a décidé d'en faire don à la commune, nous l'en remercions vivement. Le notaire sera chargé de rédiger l'acte nécessaire.

4.4 Électrification enfant PREVOST :

Rencontre avec le représentant de l'entreprise, accompagné d'un juriste et du responsable QHSE, après déclaration des faits et transmission des rapports d'expertises (Soregies et Apave) pour analyse des documents.

Le responsable doit nous adresser un courrier ainsi qu'aux rédacteurs des expertises pour nous informer de la date d'une prochaine réunion à laquelle participera leur expert afin de déterminer les responsabilités de chacune des parties et des mesures à entreprendre afin de rétablir dans les meilleurs délais l'éclairage public de la zone E. Fillon.

4.5 Enseignement de l'Anglais à l'école primaire:

Normalement, c'est l'inspection académique qui doit employer les intervenants et les payer. Pour les intervenants extérieurs leurs compétences pédagogiques et linguistiques doivent être préalablement vérifiées par l'inspection académique qui doit posséder des crédits pour leur rémunération. En conséquence nous ne renouvelerons pas le contrat en cours.

5. Communauté de communes et Syndicats Intercommunaux.

Présentation du tableau analytique des efforts financiers des communes au profit de la communauté et des efforts de la communauté au profit des communes. Il apparaît clairement des inégalités de traitement entre les communes, inégalités d'autant plus réelles par l'introduction de nouveaux paramètres en 2008 qui a priori est très subjective.

Une révision des critères permettrait une meilleure péréquation des efforts.

6. Location salle des fêtes:

Après analyse de la tarification il apparaît une inégalité de traitement entre les associations de Gençay et de St Maurice. Propositions émises et à débattre au prochain CM du 08/01/09.

7. Convention commune/centre culturel la Marchoise:

Le C/C la Marchoise nous a présenté un projet de la mise en œuvre d'une convention triennale de partenariat.

Mise en place d'une commission bipartite afin d'en définir et d'en rédiger les modalités définitives en ayant pour références :

Les deux derniers bilans d'activités et financiers.

Le projet d'Activités prévisionnel et le budget 2009.

Les conditions de gestions liées au fonctionnement des locaux du C/C sur la base de la commission confiée à l'association.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 23h.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 08 Janvier 2009 à 19h et aura pour spécificité :

La location de la Salle des Fêtes.

La convention commune/Centre Culturel.

Bonnes fêtes de fin d'année.

B.Hippeau